Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260305-DEL2026_38-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :26
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : cinq mars
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE-MONTANT ALLOUE POUR L'ATTRIBUTION DES PRIX 2026

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme BOCQ Florence,M. BRIAND Nicolas,Mme CAILLET Angélique,Mme CARGOUET Isabelle,Mme DAVIS Anne-Cécile, Mme DEGRES Marie-Hélène,M. DEQUI Claude, M. DOUZAMY Bruno,Mme FAUVEAU Marie-Laure,M. GAUTIER Jean-Paul,Mme GELARD Mickaëlle, Mme JAN Sophie,M. JOLY Pierre-Alexandre, M. LEBRUN Jean-Lou, M.LE FOL Yoann, Mme MAHE Séverine,M. MONNIER Julien,M. NOURY Pascal,M. PANHALEUX Dominique, Mme PARIS Maryse, Mme POTIER Floriane,M. RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mme SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel.

Mme Maryse ALLARD donne procuration à Mme Angélique CAILLET

Secrétaire de séance : Mme Sophie JAN

Rapport de Monsieur Pierre-Alexandre JOLY, conseiller municipal délégué à la transition écologique

VU

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-1 ;

Vu le budget primitif 2026 de la Commune d'Allaire, adopté par le Conseil municipal, et notamment la section de fonctionnement, chapitre 6311 (Remises de prix, prestations diverses) ;

Vu le règlement du concours communal de photographie organisé dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale 2026 ;

CONTEXTE

La Commune d'Allaire s'est engagée dans la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC), démarche portée en partenariat avec les acteurs locaux et visant à dresser un inventaire vivant du patrimoine naturel présent sur le territoire. Cet atlas constitue un outil de connaissance et de sensibilisation au service des élus, des habitants et des gestionnaires des espaces naturels communaux.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260305-DEL2026_38-DE

Dans le cadre de cette démarche, la commune a souhaité associer directement les citoyens à la collecte de données naturalistes en organisant un concours communal de photographie. Ce concours invite les habitants à observer et à photographier la faune, la flore et les milieux naturels présents sur le territoire d'Allaire.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans les politiques communales de protection de l'environnement et de valorisation du patrimoine naturel. Elle constitue une action d'intérêt public local en matière de participation citoyenne et de sensibilisation à la biodiversité.

Afin de valoriser la participation et de récompenser les lauréats du concours, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une enveloppe budgétaire de 500 euros au titre de l'exercice 2026. Les prix prendront la forme de bons d'achat d'une valeur unitaire de 10 euros ou de 15 euros, utilisables auprès des commerçants et artisans locaux participants, contribuant ainsi au soutien de l'économie de proximité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'allouer une enveloppe budgétaire de 500 € (cinq cents euros) au titre de l'exercice 2026 pour l'organisation et la récompense des lauréats du concours communal de photographie dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale d'Allaire ;**
- **De décider que les prix seront attribués, après délibération du jury conformément au règlement du concours, sous forme de bons d'achat d'une valeur unitaire de 10 € ou de 15 €, à valoir auprès des commerçants et artisans de la commune d'Allaire ayant accepté de participer au dispositif ;**
- **De préciser qu'une liste nominative des lauréats, accompagnée du montant attribué à chacun, sera établie lors de chaque remise de prix et constituera la pièce justificative de la dépense ;**
- **D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à engager les dépenses afférentes à cette opération et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Sophie JAN

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire
MORBIHAN